Vaud en bref...

Un SG qui jamais ne bat en retraite!

Le 3 février dernier, à la HEP de Lausanne, quelque 150 collègues ont participé à l'annuel «meeting spécial retraites» mené par **Jean-Marc Haller**, secrétaire général de la SPV.
Salle bondée et public conquis... il paraît même que certains membres assistaient à cette information pour la troisième fois! Un franc succès de plus pour celui qui s'affirme désormais comme un des meilleurs experts vaudois en la matière. *(dan)*

Une formation continue des enseignants sans base légale

Certaines directions d'école semblent désirer mettre au fixe des collègues qui ne satisferaient pas à leurs obligations en termes de formation continue.
Si la SPV a toujours considéré – parfois contre l'employeur! – la formation continue comme composante essentielle de la profession, il est utile de rappeler que son assise dans les textes figurait dans l'ancienne loi sur la HEP. Or cet élément n'a pas été repris dans les nouveaux textes.
A l'exception de ce qu'indique la Loi sur le personnel (LPers) et dans l'attente de la nouvelle loi scolaire, il apparaît en conséquence hasardeux d'en référer à une quelconque base légale pour exiger quoi que ce soit des enseignant-e-s vaudois-e-s sur ce champ. Vous avez dit cahier des charges?... *(jmh/dan)*

Acquisition du langage écrit et ses difficultés: Forum le 21 avril

La HEP de Lausanne, en collaboration avec des universités françaises, a mené en Suisse et en France, durant deux ans, une recherche soutenue par la SPV pour étudier les traitements orthographiques et morphologiques chez des élèves avec ou sans difficultés d'acquisition.
La journée de formation du 21 avril sera l'occasion de faire le point sur les avancées des connaissances dans ce domaine et plus particulièrement sur les résultats obtenus dans le cadre de la recherche susmentionnée. La deuxième partie de la journée proposera, en lien avec les conférences du matin, diverses démarches pédagogiques d'accompagnement à l'acquisition de la lecture et de l'orthographe, notamment pour les élèves présentant une dyslexie/dysorthographie.
(Inscription sur le site du DFJC, jusqu'au 26 mars: rubrique SESAF, puis ECES-Centre de compétences) *(dan)*

L'air du bureau...

Plus que jamais, le 6 janvier, le roi du bureau des Allinges, fut Indy, le cocker mascotte de Marie-Claude Jeanneret, fidèle et toujours dynamique secrétaire de la SPV.
Par ailleurs et bien que les affaires en aucun cas ne puissent être liées, le Comité cantonal salue l'arrivée sur le tarmac de Corentin, né le 23 janvier, deuxième fils d'Yves Froidevaux, l'adjoint au secrétaire général, et présente ses amitiés à la maman... *(dan)*

Publicité

Chalet Les Cabris
Vos "classes Vertes" à Leysin

Pour une à deux classes (capacité maximum de 55 lits)

Offres et disponibilités sur www.lescabris.ch

«De nos rencontres a émergé l'évidence de la complexité et de la richesse des relations de collaboration entre enseignants et spécialistes…»
C'est ce qu'écrivaient la SPV et le GIPSE[1] en conclusion d'un document commun déposé en août 2001, établi après de nombreuses rencontres de travail. Et c'est dans cette perspective qu'il convient d'envisager la journée d'échanges du 21 avril proposée par l'ECES[2] et la HEP de Lausanne.

Jacques Daniélou

Chercheurs, logopédistes, enseignants:

Faut que ça se cause le 21 avril!…

Le 21 avril prochain, sous le titre «Acquisition du langage écrit et ses difficultés», une journée d'échanges et de formation est proposée par l'ECES et la HEP de Lausanne.
Ce forum doit être l'occasion, notamment pour les enseignants et les logopédistes, de partager des préoccupations communes. La journée, en particulier lors des échanges proposés en ateliers, devrait aussi réinterroger les coopérations entre pédagogues et spécialistes.[3]

Les études portant sur les systèmes d'écritures alphabétiques indiquent que l'orthographe du français se situe parmi les plus complexes. En conséquence, l'acquisition de la lecture et de l'écriture est difficile, que les élèves présentent ou non des difficultés d'apprentissage.
Dans cette perspective, la HEP de Lausanne, en collaboration avec des universités françaises a mené en Suisse et en France, durant deux ans, une recherche, soutenue par le Fonds National Suisse de la recherche scientifique, pour étudier les traitements orthographiques et morphologiques chez des élèves avec ou sans difficulté d'acquisition.
Dans le cadre de leur part budgétaire dévolue à la recherche, la SPV, ainsi que l'Association vaudoise des maîtresses et des maîtres primaires, ont accompagné financièrement cette opération.
Aussi, la journée du 21 avril sera-t-elle l'occasion de faire le point sur les avancées des connaissances dans le domaine de l'apprentissage de la lecture et plus singulièrement sur les résultats obtenus dans le cadre de la recherche susmentionnée.
La deuxième partie de la journée offrira, en lien avec les conférences du matin, la possibilité de prendre connaissance de diverses démarches pédagogiques d'accompagnement à l'acquisition de la lecture et de l'orthographe, notamment pour les élèves présentant une dyslexie/dysorthographie. Et de discuter ces démarches.
Dans son document de 2001, le GIPSE et la SPV affirmaient que «Dans le partenariat, personne n'est dépossédé de ses spécificités, chacun part d'une position différente et porte un regard spécifique sur l'enfant».
A chacun son domaine: l'enseignant est d'abord en charge du groupe-classe; il ne peut conséquemment investir une approche particulière envers un élève en difficulté spécifique d'apprentissage que ce que le temps et ses compétences lui permettent.
Le spécialiste est dans une relation différente, plus personnelle, établie dans des perspectives et des temps différents, dans une approche centrée sur des difficultés auxquelles ses compétences propres lui permettent d'apporter des réponses ciblées.
C'est donc dans l'échange et la mise en commun des énergies qu'enseignants et spécialistes doivent pouvoir se retrouver. Dans une confrontation – utilement conflictuelle – qui permet à l'élève de bénéficier des apports des deux parties. C'est dans cet esprit que doit être abordée la journée du 21 avril.
Parfois timides face aux spécialistes, les enseignants trouveront dans ce forum, à travers trois conférences d'universitaires, des éléments utiles à la compréhension des difficultés auxquelles sont confrontés bon nombre d'élèves dans le domaine de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.
Ils pourront également y découvrir des logiciels informatiques pour l'acquisition de l'orthographe ou encore aborder l'apprentissage de la lecture grâce au langage parlé complété pour élèves malentendants.
Des outils pratiques utiles à étayer les apprentissages des enfants dyslexiques seront également présentés.
Co-organisatrice de l'événement, la SPV ne peut qu'encourager les enseignants vaudois – et tout particulièrement ses membres généralistes – à s'inscrire derechef à l'importante manifestation du 21 avril.
Et à réserver du temps à la lecture de L'Educateur de début avril, dans lequel paraîtra un important article relatif à la thématique. ●

[1] Groupe interprofessionnel des spécialistes de l'école
[2] Initialement «Ecole cantonale pour enfants sourds», l'ECES évolue désormais vers un centre de compétences dans le domaine de l'enseignement spécialisé.
[3] Documents, information et inscription (jusqu'au 26 mars) sur le site du DFJC, rubrique SESAF, puis ECES-Centre de compétences.
(Lire aussi en page 24)

Cinq questions à George Hoefflin. Logopédiste de formation, Georges Hoefflin a notamment été professeur-formateur à la HEP de Lausanne et Directeur de l'institut de recherche et de développement. En 2007, il a pris la direction de l'ECES (Ecole cantonale pour enfants sourds).

Propos recueillis par Dan

Acquisition du langage écrit et ses difficultés:

Dyslexie/dysorthographie Forum du 21 avril

George Hoefflin

Encore une recherche sur l'apprentissage de la lecture/écriture...
Qu'y a-t-il donc encore à chercher... et à trouver?
Les recherches sur l'apprentissage de la lecture sont certes multiples, toutefois celles qui portent sur la production écrite et l'orthographe des élèves sont encore peu nombreuses.
C'est pourquoi nous avons choisi ce questionnement plus spécifique. Nous avons focalisé notre attention sur le domaine encore peu étudié qu'est celui de la morphologie du français en nous intéressant au traitement des marques grammaticales qui, pour la plupart, sont muettes dans la langue française.
Deux modalités ont particulièrement été étudiées: les marques dites «dérivationnelles» (par exemple, le «d» de «grand» qui dérive de «grande») et celles dites «flexionnelles» (par exemple, le «s» de les «chats»).
A ce jour l'essentiel des travaux de recherche a porté sur la phonologie, qui est une composante importante du français écrit.
Cependant, la complexité de notre écriture alphabétique veut qu'elle soit traversée par deux tendances: phonologique et sémantique à la fois.
Les élèves sont donc confrontés à ces deux dimensions qu'ils soient en voie d'acquérir l'écrit ou qu'ils rencontrent des difficultés même après les apprentissages formels reçus à l'école.
Nous nous sentions donc légitimés, avec le soutien de la SPV et d'autres partenaires de terrain, à lancer cette nouvelle recherche, notamment au vu du nombre non négligeable d'élèves qui rencontrent des difficultés d'acquisitions après les apprentissages scolaires formels (environ 25% des élèves vers l'âge de 15 ans).

Quels sont les principaux enseignements qui semblent émerger de cette recherche?
D'abord, que les élèves utilisent des analogies pour progresser dans l'apprentissage de la morphologie du français, ce qui peut paraître trivial.
Toutefois, nous devons être attentifs à ces procédures d'apprentissages, car leur statut n'est pas évident a priori. C'est-à-dire qu'il est intéressant de déterminer, quelle est la part «explicite» de ces apprentissages et quelle est la part «implicite» de ceux-ci.
Au fond, la question est de savoir si l'élève procéderait pratiquement de manière «statistique» en prenant en compte le fait que le groupe de lettres «eau» se rencontre plus fréquemment en fin de mot comme dans le mot «chameau», par exemple, plutôt que d'être le produit d'une extraction de règles formelles («chameau»: avec en terminaison «eau» parce que «chamelier»).
Les travaux de recherche du Laboratoire de psychologie et neuropsychologie cognitives de l'Université Descartes à Paris avec lequel nous collaborons et qui nous a apporté ces hypothèses, nous semblaient être une piste intéressante à explorer.
En outre, cette piste semblait prometteuse pour engager, à terme, et le plus rapidement possible une recherche appliquée qui pourrait mesurer les effets d'un enseignement formel de la part implicite de tels apprentissages.
Ce qui émerge de notre recherche, c'est bien la présence récurrente de procédures analogiques dans les apprentissages de l'orthographe chez les élèves.
A ce stade de nos analyses, les différences avec les élèves dyslexiques résident déjà dans le fait que les procédures de traitement sont clairement plus lentes que pour les élèves «tout-venant».
Nous devons encore clarifier d'éventuelles différences de traitement avec des analyses plus approfondies.
L'enjeu de la suite de notre recherche est surtout de voir si un «training» spécifique est susceptible de faciliter les acquisitions de notre orthographe complexe.
L'un des questionnements serait de savoir si la «verbalisation» de la procédure du traitement orthographique des mots par l'élève serait bénéfique. En d'autres termes, de mesurer le rôle positif que l'«explicitation» systématique des analogies pourrait «jouer».
Comme nous pouvons le constater, cette

recherche n'apporte pas de réponses toutes faites à un problème complexe, mais elle ouvre surtout des questionnements en direction de la pédagogie de l'orthographe, à savoir s'il existe des enseignements plus efficients que d'autres pour accompagner l'apprentissage de l'orthographe.

Comment améliorer la collaboration entre les spécialistes (ici les logopédistes d'abord) et les enseignants «ordinaires»?

Relever les défis précédemment évoqués ne peut se faire à l'emporte-pièce.

Les ressources humaines et professionnelles nécessaires sont donc un point fondamental à prendre en considération.

Les premiers résultats de notre recherche montrent que certains éléments sont en lien direct avec l'élève et les traitements qu'il utilise pour orthographier. On peut donc également se poser la question légitime de savoir comment ces procédures d'apprentissages peuvent être utilisées valablement pour le groupe «classe» dans son entier.

S'il est possible d'imaginer des stratégies de pédagogie coopératives pour parvenir à faire partager à un collectif d'élèves, de nouvelles façons d'aborder des procédures d'apprentissage de l'orthographe, le fait de pouvoir bénéficier d'un accompagnement spécifique en cas de grandes difficultés, semble important.

C'est le propre de la logopédie de pouvoir mettre en œuvre, chez l'élève présentant d'importantes difficultés, des procédures d'apprentissages efficientes qui doivent permettre à celui-ci de se réconcilier avec l'écrit si cet apprentissage est devenu un pensum pour lui. Toutefois, cet apprentissage n'a de sens que dans une relation sociale élargie qui peut se définir par la capacité à communiquer par l'écrit du sens avec ses pairs et plus largement avec le corps social.

C'est le rôle de l'école et plus spécifiquement celui de la classe que de préparer cette socialisation par la capacité notamment à communiquer par l'écrit. Ce cadre posé, seule la collaboration étroite entre spécialistes (plus particulièrement les logopédistes), et les enseignants, est susceptible d'aboutir à des résultats probants. Deux préoccupations devraient pouvoir se rencontrer ici: les enseignements qui peuvent progressivement être tirés des résultats des recherches en cours et le repérage de «good practices», soit dans la collaboration «interprofessionnelle», soit l'accompagnement à la mise en œuvre de procédures d'apprentissages efficientes (tant dans l'interaction maître/élève que dans l'interaction logopédiste/élève).

Comment améliorer le rapport que les enseignants ordinaires établissent avec la recherche?

Nous ne pouvons que nous féliciter du premier pas qui a été franchi par la mise en œuvre de la collaboration entre la SVP, notamment, et notre groupe de recherche. Non seulement parce qu'il répond au souhait du Fonds National Suisse qui est de renforcer la collaboration entre chercheurs et partenaires de terrain, mais parce que ce premier pas ouvre un dialogue concret sur toutes une série de questions.

Pourquoi cherchons-nous dans cette direction? Que pouvons-nous faire des résultats obtenus? Y a-t-il une autre manière de procéder pour enseigner l'orthographe? etc. Autant de questions fondamentales qui nous éloignent des recettes toutes faites qui, il faut bien le constater pour ces dernières, n'ont pas donné de résultats significatifs au regard des difficultés d'apprentissage que rencontre encore un nombre important d'élèves.

Les enseignants le savent bien, leur profession se réinvente chaque jour, tant les variables qui interviennent dans leur activité professionnelle sont nombreuses et complexes.

Les chercheurs en science humaine sont également confrontés à cette complexité, même s'ils cherchent à rationaliser leurs hypothèses et à les rendre opérationnelles pour tenter de répondre aux nombreuses questions posées par l'acquisition de l'orthographe.

En fait, un tel positionnement, s'il peut paraître déstabilisant à priori, peut aussi augmenter considérablement la réflexivité professionnelle indispensable à relever les défis toujours plus exigeants qui se présentent, pour préparer un élève à la vie sociale où les connaissances et la pratique de l'écrit sont devenues incontournables.

Finalement, que pourront apprendre les enseignants le 21 avril?

Nous avons mis sur pied, pour le 21 avril 2010, une rencontre avec plusieurs partenaires de terrains concernés ainsi que des intervenants provenant des milieux de la recherche et de la pédagogie

Le fait même que cette manifestation soit co-organisée par des partenaires est un pas important pour décloisonner recherche et pédagogie.

Cette rencontre doit permettre de faire le point de la situation dans le domaine de l'acquisition de l'orthographe.

D'une part, cette journée de formation continue pourra nous apprendre comment progressent les recherches dans le domaine de l'orthographe, ce que nous pouvons en attendre et les limites actuellement rencontrées dans ce domaine d'étude.

D'autre part, des pédagogues et des spécialistes auront la possibilité de présenter leurs pratiques professionnelles pour favoriser l'apprentissage de l'orthographe. C'est ce pari de mise en synergie que le comité d'organisation s'est fixé.

Par la rencontre du 21 avril, nous avons souhaité confronter différents points de vue portant sur une cause commune, celle d'accompagner le mieux possible l'élève dans l'apprentissage de l'une des compétences humaine réputée des plus complexe: la possibilité de communiquer du sens par l'écrit.

Avant-projet de nouvelle loi scolaire: «Tournée cantonale» de Mme Lyon

Etre fâché ne saurait dédouaner de l'absence de style

Ici, on applaudit. Là, cela tangue! Quelquefois fortement.
Les échos recueillis de la part des collègues qui ont assisté à l'une ou l'autre des rencontres initiées par la Cheffe du département pour expliciter les grandes lignes de l'avant-projet de nouvelle loi scolaire sont pour le moins contrastés.
Ici, les collègues font état de leur satisfaction, même si celle-ci reste obligatoirement relative. D'autres émergent de ces séances ragaillardis, certains qu'il doit bien exister un chemin pour améliorer les performances de l'école et la sérénité de ses acteurs.
Mais, là, les méfiances se situent à un tel niveau que toute ouverture au débat devient impossible: «Vous ne nous aurez pas deux fois... Consultation bidon», a-t-on même pu entendre.
Le comité de la SPV est parfaitement conscient des grandes difficultés auxquelles sont confrontés des collègues avec certains élèves, avec certaines familles ou avec certaines classes. Il connaît bon nombre d'enseignants qui manquent singulièrement de soutien de la part de la hiérarchie.
Cependant, être fâché ne saurait dédouaner de l'absence de style. Quand on n'est pas d'accord, on argumente, on débat, on prend de la distance.
A l'inverse, conspuer et ricaner est irresponsable, puéril et totalement contreproductif. Il serait temps que certains s'interrogent sur l'image qu'ils entendent donner de la profession. Ceux-là ne sauraient avoir le soutien du comité.
Pour le reste, on relèvera avec satisfaction que certaines revendications et positions de la SPV semblent commencer à être prises en compte.
Ainsi, devant les collègues de l'Ouest lausannois, réunis le 11 janvier à l'Amphimax, la Cheffe du département a-t-elle affirmé les éléments suivants:
«L'avant-projet de loi prévoit une rétribution, en principe sous forme d'une décharge d'enseignement, pour des tâches particulières et non pas des fonctions. De fait, la maîtrise de classe correspond à des tâches confiées à l'enseignant. Cela répond à une demande de la SPV.»
«Quant au cahier des charges, j'y suis personnellement favorable. Il sera négocié avec les associations faîtières du personnel enseignant et des directeurs, Cependant, à ce stade, seule la SPV y est favorable, SUD et SSP y restant opposés: je ne veux pas imposer ce cahier des charges, et je ne bougerai sur ce dossier que si les faîtières bougent.»
Nous savons que le Diable se cache dans les détails; mais nous sommes déterminés à secouer l'employeur sur ces deux questions.
Les réponses apportées pourraient même conditionner l'éventuel soutien final de la SPV au contre-projet opposé à l'initiative Ecole 2010.

Publicité

EDUCAZIUN E SVILUP
EDUCAZIONE E SVILUPPO
ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT
BILDUNG UND ENTWICKLUNG

Financement des projets scolaires

Un projet d'établissement sur la production mondialisée des aliments? Un projet contre le racisme à l'école? Préparer et présenter une pièce de théâtre sur les droits de l'enfant avec votre classe? La Fondation Education et Développement soutient financièrement des projets scolaires en Suisse dans les domaines suivants:

Intérdependences mondiales: Projets traitant des liens entre ici et ailleurs et encourageant la compréhension de la justice sociale.

Droits humains: Projets abordant les droits humains de façon transversale.

Prévention du racisme: Des projets portant sur le thème de la discrimination basée sur l'origine, l'opinion ou la religion.

Peuvent être soutenus des classes et des établissements scolaires, ainsi que les organisations qui offrent leur appui aux écoles dans la réalisation de projets.

Délais pour les demandes de soutien:
30 mars, 15 septembre, 30 janvier

Infos et formulaires: www.globaleducation.ch | financement de projets

Genève en bref…

3e Assemblée du personnel de l'OMP le mercredi 24 mars

Après les Assemblées des 15 septembre 2009 et 2 février 2010, organisées conjointement par les syndicats SSP, SIT et SPG, il est à nouveau temps de réunir le personnel de l'Office médico-pédagogique (OMP). Rarement un nouvel office aura été créé aussi discrètement. Bien qu'officiellement né le 1er janvier 2010, nombre d'acteurs du département de l'instruction publique ignorent encore son existence. Il s'agit d'anticiper la prochaine rentrée scolaire et les changements qui pourraient prendre effet à ce moment-là, nouveautés susceptibles de dégrader les conditions de travail. L'enseignement spécialisé concerne tout le monde. L'Assemblée se tiendra dans la grande salle du SIT (16, rue des Chaudronniers) de 18 h à 19 h 30. *(obd)*

Les jeunes sans statut légal ont droit à une formation: Assises le 24 mars

Le comité de *Assises de la formation pour tous*, soutenu par la *Coordination enseignement* et le *Collectif de soutien aux sans-papiers – Genève*, organise une journée de débats le mercredi 24 mars de 8 h à 17 h 30 à la Maison des associations. En lien avec le manifeste «Aucun enfant n'est illégal», les participants aux Assises, après les conférences et discussions, adopteront une résolution pour le droit à la formation scolaire et professionnelle des jeunes sans statut légal. Finance d'inscription: 20 francs. *(obd)*

AD Cartel le jeudi 25 mars

Les séances entre le Cartel intersyndical et la délégation du nouveau Conseil d'Etat ont repris un rythme soutenu. PLEND nouveau en 2012, fusion CIA-CEH, gestion des absences, postes (pétitions), etc. ne sont que quelques-uns des dossiers et enjeux importants à venir. Le point sera fait lors de l'Assemblée des délégué-e-s qui se tiendra à l'Hepia (4, rue de la Prairie) à 18 h 30. *(obd)*

Un CO épatant? Pas tant que ça…

Présenté le 8 février à la presse d'abord, le projet de règlement du cycle d'orientation à sections a été mis en consultation auprès des partenaires. Avec un délai de retour très court, fixé au 19 mars, l'AD de la SPG du 15 mars aura tout juste le temps d'en débattre. Les moyennes minimales de 4,5 – 4,5 – 5 en français 1 & 2 et en maths pour entrer dans le regroupement le plus exigeant en 7e ne laissent pas d'inquiéter. 33 millions sont prévus pour installer entre autres toutes les passerelles possibles entre les trois sections (à quand un bonus de 88 millions pour l'enseignement primaire?). N'aurait-il pas été plus simple de promouvoir une certaine hétérogénéité? Les élèves apprennent sûrement mieux ensemble qu'au milieu du brassage continuel qui s'annonce… *(obd)*

Forum annuel de la SPG le mercredi 21 avril

Le comité vous prie de noter la date de ce rendez-vous annuel. Le Forum sur un thème proche de «Autonomie partielle et contraintes institutionnelles» aura lieu le matin (8 h 30-12 h 30) à la Maison des Associations. Toutes informations utiles suivront. *(obd)*

AD du 4 mai: attention au changement d'horaire!

La 5e Assemblée des délégué-e-s (AD) ordinaire aura lieu le 4 mai, comme prévu, mais avec un horaire inédit, décidé par l'AD du 19 janvier: en effet, la réunion se tiendra de 18 h à 20 h 30! N'oubliez pas de le noter et de le rappeler aux collègues, en particulier à celles et ceux qui ne sont pas délégué-e-s mais qui viendraient y assister en tant que membres du syndicat, avec voix consultative. *(obd)*

Adhésions-démissions

Depuis la rentrée 2009, le secrétariat a enregistré septante nouvelles demandes d'adhésions et vingt-quatre démissions; au 15 février 2010, le nombre total de membres se monte à 1493. *(cer)*

Société pédagogique genevoise
Boulevard Georges-Favon 14 – Case postale 5434 – 1211 Genève 11 – Tél. +41 (0)22 329 26 60
Fax +41 (0)22 320 67 63 – Courriel: spg@geneva-link.ch – Site: www.spg-syndicat.ch

Les spécificités propres à l'enseignement primaire sont-elles vouées à disparaître? Méconnues, oubliées, moquées, minimisées ou ignorées, elles sont en tous les cas malmenées dans le contexte évolutif de l'école genevoise.

Olivier Baud

Effet secondaire

(1re partie/2)

L'instauration, en 2007, de moyennes calculées au demi point pour les résultats scolaires du trimestre et au dixième pour ceux annuels, apparaît comme un signe. Ces modalités d'évaluation, inédites, ne peuvent faire référence à un passé qui n'a pas existé; inconsciemment ou pas, elles renvoient aux dispositions connues dans l'enseignement secondaire, au cycle d'orientation (CO) ou au collège. Sûrement que l'effet escompté a trait à un gage de sérieux. Le citoyen lambda a été assez bien conditionné ces dernières années pour croire que sans cette kyrielle de notes, les huit premiers degrés de la scolarité ne seraient pour les élèves qu'un vaste bain d'occupations ludiques sans objectif.

Tandis qu'au CO, là, on travaille. Oui, c'est ainsi, et le choc que ressentent les élèves en arrivant au cycle le prouve. Même si cette fameuse «baffe du CO» est largement fantasmée et entretenue – quel que soit en fait le type d'évaluation qui précède l'entrée au niveau secondaire I – surtout par certains profs dans le but de se rassurer, d'anticiper et d'expliquer leurs éventuelles difficultés en début d'année avec une volée inconnue.

Vision brouillée, erronée, caricaturale

Le concept de progression et de cohérence tout au long de la scolarité obligatoire est mis en avant depuis longtemps et constitue une priorité. Porteur d'un réel espoir, traduit d'une certaine manière avec le plan d'harmonisation scolaire suisse (HarmoS) qui adopte une nouvelle numérotation des degrés de 1 à 11, censé se concrétiser avec le plan d'études romand (PER), il bute en fait méchamment sur les représentations des uns et des autres, et en particulier sur celles des autorités. Dès 2000, le programme de suivi des acquis des élèves (Pisa) a focalisé l'attention sur les résultats obtenus par les jeunes de 15 ans. La plupart des débats qui ont suivi, même quand ils avaient trait à l'enseignement primaire, ne parlaient en fait que des compétences et connaissances, acquises ou pas, au sortir de l'école obligatoire. Quelle que soit la véracité des propos – se résumant souvent, hélas, aux sempiternels lieux communs sur la baisse de niveau –, les discours ont démontré une vraie ignorance du travail effectué auprès des élèves de 4 à 12 ans. Aujourd'hui, la situation n'est pas meilleure, mais elle représente un danger accru au vu des projets en cours.

Le changement de l'horaire de l'écolier, projeté pour 2011, est révélateur de la peine qu'ont les décideurs à appréhender la réalité du premier niveau d'enseignement. Le terme de «période d'enseignement», pratiquement jamais utilisé auparavant, est devenu soudain la norme. Il faudrait avoir tant de périodes de 45 minutes de telle discipline pour réaliser les objectifs futurs du PER.

Eviter le scénario de la «secondarisation» du primaire

Actuellement, il faut le répéter, la grille horaire est indicative. Il n'y a pas de découpage strict préétabli et les élèves n'interrompent pas leur activité au bout de trois quarts d'heure pour changer de classe. L'enseignant, professionnel responsable, doit trouver les moyens, en prenant en compte l'hétérogénéité de la classe et le contexte local, de conduire tous ses élèves à l'atteinte des objectifs d'apprentissage.

Demain, s'il y a des maîtres spécialistes (MS) pour enseigner l'anglais, voire l'allemand (en plus des MS éducation physique et artistique), si le temps passé à l'école par l'élève est supérieur à celui de son enseignant, il y a fort à parier que la grille horaire sera figée et que cette rigidité bridera à la fois la créativité et la différenciation pédagogiques. La notion d'enseignant généraliste s'évanouira, un métier s'éteindra, et les profs se croiseront dans l'école sans se connaître. La division du travail rendra davantage nécessaire l'élaboration de projets, engendrera la multiplication des réunions, des séances de suivi collégial, etc. pour tenter de sauver un semblant de cohérence... Un investissement lourd de conséquences, coûteux – il faudra à l'évidence diminuer la charge d'enseignement, déployer davantage de dispositifs d'appuis – et dont il n'est pas prouvé que les retombées seront bénéfiques. (à suivre)

Jeune retraité de l'enseignement primaire, Jean-Paul Biffiger accepte dans un entretien de nous livrer son sentiment sur l'évolution actuelle de l'enseignement spécialisé et son regard sur sa longue carrière au service des élèves et des enseignants.

Laurent Vité

Quarante ans de carrière dans

Quels sont vos meilleurs souvenirs et vos plus grandes frustrations à la tête de l'enseignement spécialisé?
Effectivement, les uns ne vont pas sans les autres! Après plus de 40 ans, à divers postes dans l'enseignement spécialisé, il m'est difficile de ne faire remonter à la surface de ma mémoire qu'un seul bon souvenir! Les bons souvenirs sont nombreux, car ils ont tous un lien avec notre «mission», à savoir l'aide maximale à apporter à tous les enfants en souffrance, en grande difficulté ou handicapés.
Je revois tous les parents qui ont compris, après un cheminement et un accompagnement plus ou moins long et douloureux, l'aspect positif d'un placement dans l'enseignement spécialisé, qui ont accepté de regarder et d'accepter la «chance» que nous pouvions proposer ainsi à leur enfant...
Je pense à tous ces enfants et adolescents qui progressivement se sont construit des projets de vie qui leur ont permis de dépasser leurs difficultés... Je revois leurs sourires, leurs bonheurs, intégrés au milieu des autres, capables de prendre les transports en commun, de réussir à atteindre un objectif, d'avoir une vie plus autonome et qui, grâce au travail de nos équipes, ont réussi à transformer leur image d'eux-mêmes...
Et finalement, je pense bien sûr à tous les collaborateurs avec qui j'ai eu la chance de travailler au long cours, avec qui des liens forts de confiance et d'estime se sont noués, que nous avons tenté de soutenir, d'encourager, d'inciter à aller au-delà des empêchements, des contraintes et de tous les problèmes qui ne manquaient pas de se poser...
Quant à ma plus grande frustration, elle est très sûrement ce qui m'a amené à mettre un terme à mon mandat avec anticipation. Face à de nouvelles exigences, ou plutôt de nouvelles façons de procéder (prévisions statistiques, tableaux de bord, mises en perspective, définition des objectifs, exposé des motifs...) j'ai eu le sentiment, peut-être à tort, que nous nous éloignions de l'essentiel, à savoir la mise au centre de l'enfant en difficulté pour privilégier des tableaux et des chiffres.
Mais quel formidable soutien des collègues! Quel formidable bonheur, tant à Geisendorf qu'au CMU (Centre médical universitaire), de me sentir soutenu, reconnu pour tout ce que nous avons tenté de faire au jour le jour – ce que d'aucuns ont appelé du bricolage, ou de l'artisanat – et surtout quelle reconnaissance de tout notre service à tous les collègues pour l'immense travail accompli avec tant de compétence et de qualité. Vous constatez que, finalement, la plus grande frustration débouche sur le plus grand bonheur!

Alors que l'enseignement spécialisé vit sa révolution, quelles seraient les mises en garde que vous souhaiteriez faire? Au-delà des structures, qu'est-ce qui doit fonder les changements que nous vivons?
Les changements actuels doivent continuer à aller dans le sens de ce que nous avons toujours défendu au niveau des grands principes, tant sur le plan suisse que régional et cantonal:
– La volonté de défendre une direction unique de l'enseignement spécialisé et du service médico-pédagogique, sous la forme d'un Office médico-pédagogique qui sera directement rattaché au département de l'Instruction publique, avec une mission d'aide à tous les enfants et élèves en difficulté ou handicapés de 0 à 20 ans, en collaboration avec les différents ordres d'enseignement, mais AUSSI avec les structures de la petite enfance et de la formation préprofessionnelle et professionnelle.
– La volonté de mettre en place une politique d'intégration pour tous, chaque fois qu'un projet positif peut être établi, avec les moyens nécessaires en terme de formation, de collaboration, d'aides techniques...
– Une plus grande collaboration avec les parents et leurs associations.
– Enfin une collaboration encore plus étroite avec les écoles spécialisées privées ainsi qu'avec les structures accueillant des adultes.

En lien avec les changements actuels au sein de l'enseignement spécialisé, quels seraient vos espoirs pour le futur de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques?
Mes espoirs par rapport aux changements vont dans le sens du développement d'une prise en charge précoce importante, une collaboration avec les écoles «ordinaires» (moyennant une sensibilisation et une formation adéquate de ses maîtres) et l'intégration sous toutes ses formes envisageables et jamais figées dans un modèle préalablement défini une fois pour toutes.
Et aussi dans le développement d'une politique où l'enseignement spécialisé ne serait plus seulement un lieu d'accueil pour tous ceux que l'école ne sait plus, ne veut plus contenir, mais un lieu d'accueil positif, un service d'aide et de collaboration, un service ressources

Carton rouge

Pedagogius

Des heures lourdes

Nous avons entendu dire un directeur qu'il consacre quatorze heures par semaine pour trois classes seulement! Oui, mais pas n'importe lesquelles: ce sont des classes de l'enseignement spécialisé. Evidemment, on comprend mieux; les élèves de ces classes demandent trois fois plus de travail que les autres. Cela dit, il peut se réjouir, parce que ces dites classes spécialisées vont être très bientôt prises en charge par le tout nouveau Office Médico-Pédagogique (OMP). Il va falloir trouver autre chose pour occuper ces heures; la pêche peut-être?

Genève

l'enseignement spécialisé

Jean-Paul Biffiger en compagnie des professeurs Manzano et Eliez

ayant pour objectif le maintien des enfants, en développant des moyens et des outils différents, au fur et à mesure que les besoins s'imposent.
J'ai bien conscience que cette «souplesse» n'est pas évidente à mettre en place, mais elle est pour moi indispensable, car le handicap quel qu'il soit nécessite du sur-mesure, du cousu-main, pour que nous puissions nous adapter au coup par coup et chaque fois qu'il le faut, à son incroyable polymorphie. Mon souhait le plus cher? Qu'un informaticien talentueux mette au point LE logiciel miraculeux qui évitera tout signalement imprévisible et dérangeant!

Quelles sont à votre avis les collaborations indispensables qu'il faudra développer à l'avenir?

Pour compléter ce que j'ai déjà dit, je me permets d'insister sur le fait que l'enseignement spécialisé ne doit pas devenir la voie de secours de l'enseignement dit ordinaire qui, à un moment ou un autre, ne sait plus ou ne veut plus «gérer» des enfants dont le problème n'est pas un manque de compétences intellectuelles ou un handicap quelconque, mais principalement un problème de comportement dont les causes sont multiples et principalement sociétales...Je suis persuadé que nous ne pouvons plus faire l'économie d'une réflexion approfondie, avec tous les acteurs qui peuvent et savent éclairer notre lanterne, pour que chaque enfant et ado puisse trouver sa place dans l'école dans un premier temps, et dans la société ensuite, tel qu'il est, et que, pour ce faire, nous puissions lui fournir toute l'aide nécessaire à son développement, à son équilibre et à son insertion.

Quel est le message que vous laisseriez à vos successeurs à la tête de l'enseignement spécialisé?

Ce que je viens d'évoquer laisse supposer qu'il faut absolument laisser place, à tout moment de l'année scolaire et du cursus de chacun, à l'imagination et à la souplesse des différents acteurs et intervenants qui savent au mieux cerner les besoins des enfants et ados, sans que cela soit forcément planifié. Si l'on veut que les enfants handicapés et (ou) en difficulté deviennent d'abord des élèves qui méritent une prise en charge appropriée, sachant que cette prise en charge n'est jamais définie une fois pour toute et est susceptible de constants réajustements, il faut que nous en ayons la liberté et les moyens...
Cela étant dit, chacun a sa manière d'envisager la direction d'un service en fonction de sa personnalité et de ses sensibilités. Je ne me permettrai donc pas de donner des leçons à mes successeurs. Personnellement, ce qui a toujours motivé mon action, mes interventions, mon travail dans la suite de ce que m'avaient appris mes prédécesseurs pourrait se résumer par ces quelques verbes: Ecouter, Essayer de comprendre, Encourager, Soutenir, Aider, Donner des pistes, Voir ailleurs ce qui se fait, Innover, Défendre, Créer, Inventer, Imaginer ...
L'Office Médico-pédagogique doit s'intégrer au sein du DIP, non comme un service d'accueil exclusivement, mais comme un service – ressources pour chaque acteur de l'école, pour chaque élève et chaque famille. ●

Neuchâtel en bref...

Renouer le dialogue

Le comité cantonal a reçu en ce début d'année deux invités de marque afin de «renouer un dialogue constructif avec le DECS[1]». Jean-Claude Marguet est venu présenter l'organigramme du SEO[2] et a répondu aux (nombreuses) questions des membres du comité. **Jacques-André Maire** s'est également livré à cet exercice et a expliqué sa nouvelle fonction de «conseiller stratégique». Le but est de rechercher des «synergies» entre son mandat de conseiller national et la direction du Département dans les dossiers qui concernent la formation. Il a tenu à préciser qu'il est venu «à titre personnel» et qu'il n'est pas «porte-parole, ni dans un sens ni dans l'autre».

Les membres peuvent consulter les PV sur le site pour connaître la teneur des discussions menées. *(sl)*

Après la pluie

Si l'on a toujours voulu manifester la plus parfaite considération pour les personnes évoquées dans ces pages, nous nous faisons un devoir de relever les actes et paroles de ces mêmes personnes quand elles agissent dans le cadre de leur fonction si ces actes et paroles nous interrogent, nous interpellent ou nous indignent. Nous nous faisons en effet une haute idée de l'Ecole publique et pensons la servir loyalement en demandant à chacun de ses acteurs la même rigueur que nous exigeons de nous-mêmes (au moins...).
Cependant, comme nous ne voulons pas lasser nos lecteurs et que plusieurs personnes nous ont également gentiment proposé de «passer à autre chose», nous éviterons désormais de parler du Chef. *(sl)*

L'informatique, ça rend service. Quand ça marche...

A ce jour, CLOEE[3] ne semble fonctionner à la satisfaction des utilisateurs dans aucun centre scolaire... L'interface est un peu brutale et les bugs semblent se multiplier. Le système déplace notamment de lui-même des absences du vendredi au samedi... Des demandes d'amélioration sont faites. Elles sont traitées par un groupe de pilotage qui mandate ensuite le Centre électronique de gestion (CEG) pour les réaliser. Ces prestations étant facturées, on peut se demander si tout le monde a vraiment intérêt à ce que le système fonctionne... Outre l'utilisation, on peut également questionner l'utilité de la chose. Vaut-il vraiment la peine de saisir les absences dans une base de données centralisée si les données ainsi collectées ne sont pas exploitées à d'autres fins que le traditionnel contrôle de la fréquentation, parfaitement réalisé à l'aide du PC[4] jusqu'à aujourd'hui? Finalement, il apparaît que dans certaines écoles ce sont les enseignants qui remplissent les grilles alors que dans d'autres cette tâche est confiée au personnel administratif. Les pratiques ne sont pas unifiées, l'outil est malfichu, les procédures de remédiation peu incitatives... Que demander de plus? Puissent toutes les Chloés du monde nous pardonner un jour! *(sl)*

Bonne nouvelle

Les délégués des syndicats ont intégré le Comité de pilotage HarmoS. *(sl)*

Encore une bibliothèque électronique!

Les médiathèques de la HEP-BEJUNE proposent désormais un bouquet de liens pointant sur des ressources en ligne choisies et analysées par les bibliothécaires. Ces liens sont organisés selon plusieurs thèmes en lien avec l'enseignement.
www.hep-bejune.ch/mediatheques/bibe *(com/réd)*

Ça n'arrête plus...

Le Comité cantonal a reçu le rapport intermédiaire sur la réorganisation du service de l'orientation scolaire et professionnelle[5], mis en consultation jusqu'au 1er mars. Outre les services concernés, les entités consultées étaient la Chambre du commerce et l'Union syndicale. A notre demande, le Chef a bien voulu nous y associer également. A suivre. *(sl)*

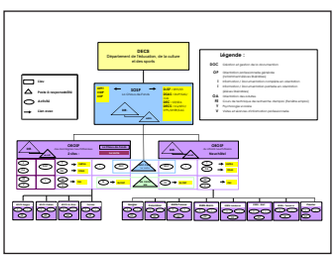

[1] Département de l'éducation, de la culture et des sports
[2] Service de l'enseignement obligatoire
[3] «CLOEE, anagramme de Ecole, est le système d'information des écoles du canton de Neuchâtel. (...) Ce logiciel est développé et maintenu depuis 1997 par le Centre Electronique de Gestion de la Ville de Neuchâtel.» www.rpn.ch
[4] Papier-crayon
[5] Document en ligne sur www.saen.ch ⇢ L'Educateur ⇢ Compléments.

SAEN
Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois
John Vuillaume – Chapons des Prés 6 – 2022 Bevaix – Tél. +41 (0)32 753 42 65
Courriel: john.vuillaume@rpn.ch – president@saen.ch – Site: www.saen.ch

John Vuillaume

A l'heure où la crise fragilise le tissu social et la vigueur économique du canton de Neuchâtel, où chaque relocalisation d'un service public dans une ville du Haut ou dans celle du Bas fait polémique et où les critiques s'accumulent contre la construction d'une liaison ferroviaire rapide entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, la question suivante mérite d'être posée: la création d'une nouvelle ville au cœur de l'arc jurassien, originale et emblématique de toute la région, avec une partie au bord du lac et l'autre moitié à mille mètres d'altitude, est-elle la clé principale de l'avenir de l'arc jurassien?
Ci-dessous, l'éclairage magistral de M. Frédéric Chiffelle, professeur honoraire de l'Université de Neuchâtel, dont j'ai eu l'immense privilège de suivre l'enseignement en Géographie humaine lors de mon passage à l'alma mater.

Dynamique urbaine et arc jurassien

Le canton a besoin d'un pôle urbain aussi fort que possible et toute collaboration-synergie entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds est non seulement souhaitable mais indispensable et ceci dans tous les domaines (transports, équipements, services, hôpitaux, formation, culture, etc.). Cette collaboration doit tenir compte des bassins de population polarisée, 100 000-120 000 habitants pour l'agglomération de Neuchâtel, 50 000-60 000 habitants pour La Chaux-de-Fonds, soit: les Franches-Montagnes, le haut du Vallon de Saint-Imier, la région de Morteau, le Plateau de Diesse-La Neuveville et une partie du Seeland. Ainsi renforcée, la région polarisée Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds représente un poids économique et démographique suffisant (quelque 200 000 habitants) pour conserver et même améliorer les équipements qui font la qualité de vie, donc l'attractivité d'une région. Ce pôle renforcé permettra de ralentir, voire stopper l'hémorragie de forces vives vers les métropoles de Suisse.
J'ajouterai tout de même le fait que, s'il faut promouvoir les collaborations entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, la région polarisée par Neuchâtel est plus peuplée (environ 100 000-120 000 habitants) que celle de La Chaux-de-Fonds (environ 60 000 habitants). C'est la conséquence de la croissance continue de la banlieue de Neuchâtel qui, en ajoutant une population plus importante que les 33 000 de la Ville, a constitué une agglomération de quelque 80 000 habitants alors que La Chaux-de-Fonds n'a pas de banlieue pour renforcer le poids démographique de ses quelque 38 000 habitants. Il s'ensuit que les équipements destinés à la région polarisée par l'agglomération de Neuchâtel seront par conséquent obligatoirement plus importants, numériquement ou qualitativement, que ceux offerts par La Chaux-de-Fonds. C'est en tenant compte de ces faits démographiques qu'il faut promouvoir des synergies basées sur des complémentarités. ●

Frédéric Chiffelle,
professeur honoraire,
Université de Neuchâtel

Publicité

respect ©opyright!

Le droit d'auteur se met en scène à l'école !

Copier de la musique, est-ce légal ou illégal ? Comment un artiste est-il rémunéré pour sa création ? respect ©opyright! propose aux enseignants et aux élèves une leçon passionnante, haute en couleurs et préparée de façon professionnelle afin de transmettre sur un mode ludique des informations sur le droit d'auteur. A cette occasion, un jeune artiste de renom (par exemple le rappeur DJ Le Lord) montre comment on peut aborder les questions de droit d'auteur dans un esprit positif et constructif. respect ©opyright! est une campagne de sensiliblisation conçue et financée par les cinq sociétés suisses de gestion de droits d'auteur et de droits voisins
Participation : 100 à 200 élèves, de 12 à 16 ans. **Durée :** 60 minutes. **Frais :** aucun. **Contact et réservation :** SUISSIMAGE, christine.schoder@suissimage.ch, 031 313 36 30 www.respectcopyright.ch

Une nouvelle neuchâteloiserie a échauffé bien des esprits ces derniers temps et fait dire et écrire bien des sottises. Nous espérons ne pas trop en rajouter en nous penchant sur un problème emblématique des difficultés actuelles de notre canton.

Stefan Lauper

Pilotage des systèmes éducatifs et mécanismes de compensation

Quand le littoral joue à se faire peur en se déplaçant dans les montagnes…

Ainsi donc, une fuite permit au quotidien local[1] d'annoncer fort inopportunément la décision du Conseil d'Etat de déplacer certaines filières du CPLN[2] dans le bâtiment laissé vide par le départ de l'Ecole d'ingénieurs du Locle. Et c'est évidemment les Loclois qui furent soupçonnés d'avoir orchestré cette médiatisation… S'ensuivirent les communiqués et rectificatifs de la direction du CPLN, puis, le jeudi 11 février du Chef, accompagné du nouveau chef du tout aussi nouveau SFPO[3].

C'est à cette occasion que l'on apprit qu'il était bien question de déplacer «quelque chose» au Locle. Mais aussi que l'EPC[4] aura besoin de nouveaux locaux puisqu'elle sera elle-même contrainte de déménager pour faire place aux étudiants de l'EPFL[5], qui, comme chacun sait, a aimablement accepté de collaborer avec le canton pour maintenir des filières HES en microtechnique… Tout le monde suit?

A ce jeu des chaises musicales, ce sont donc des filières techniques du secondaire II qui devront migrer vers le Haut. Attention! Il ne s'agit pas de raviver la sempiternelle guéguerre entre le Haut et le Bas, mais bien de créer des «centres de compétences» en visant des gains d'efficience et de rationalité.

Les craintes exprimées à ce jour concernent les conséquences de ce transfert pour les apprentis concernés et pour leurs familles. Des propositions ont été émises pour en atténuer les effets: déplacer plutôt les formations duales (moins de jours de formation à l'école) ou des filières ES (lesquelles concernent des adultes, théoriquement plus «mobiles»). A titre d'exemple, les ressortissants des communes de Lignières ou de Cortaillod passeraient deux bonnes centaines de minutes par jour dans les transports publics, ce qui équivaut tout de même à plus de 4 périodes de leçons… On comprend donc les réticences des personnes qui seraient concernées. D'autre part, certains redoutent que les filières ES disparaissent avant l'arrivée du Transrun[6]. En effet, ces filières ne sont pas subventionnées par la Confédération et sont par conséquent à la charge du canton uniquement…

L'ancien chef de l'ancien SFPL[7] rappelle la volonté du canton, depuis 10 ans, de répartir les filières sur le territoire tout en évitant les doublons. Si les domaines *nature, santé* et *art* ont à présent été rendus conformes à cette volonté, il n'en est pas de même pour le domaine *technique*, qui doit encore subir des restructurations. En outre, la localisation des filières techniques dans le Haut serait d'ailleurs assez logique si l'on considère que d'importants investissements matériels y ont été consentis notamment pour la mécanique. On comprend donc tout aussi bien les bases de réflexion de nos autorités.

Si l'on songe que le Conseil d'Etat poursuit l'objectif d'inciter les élèves à choisir des formations duales plutôt qu'en école de métiers (plus chères), on pourrait encore expliquer le choix du Locle par l'effet «repoussoir» de la Mère-Commune… Et les réactions de certains apprentis du Bas semblent confirmer l'efficacité de ce levier psychologique, puisqu'ils affirment carrément qu'ils renonceraient à leur choix professionnel s'ils devaient se rendre au bagne… euh au Locle! En jouant à fond la carte «effet rédhibitoire de la 122e ville de Suisse[8]», Le Locle pourrait encore rendre bien des services au Canton…

Les intérêts des uns et des autres sont, on le voit, diablement intriqués et, si l'on comprend les arguments de chacun, on peine à voir comment la situation pourrait se pacifier.

A l'heure où nous mettons sous presse, nous ne connaissons pas encore les filières qui seront déplacées. Mais des questions intéressantes sont désormais posées: les Loclois sont-ils réellement aussi fourbes qu'on le dit? Les jeunes Neuchâtelois sont-ils si casaniers qu'ils choisissent leur métier principalement selon des critères géographiques? Comment l'Etat convaincra-t-il les élèves et leurs parents de choisir des voies de formation qu'il dit par ailleurs vouloir valoriser en prenant le risque de rendre le Lycée encore un peu plus attractif? L'Etat paiera-t-il les abonnements de train? Avons-nous raison de vénérer le Transrun et d'en attendre la solution à tous nos problèmes? ●

[1] L'Express-Impar du 5 février 2010
[2] Centre professionnel du littoral neuchâtelois
[3] Service des formations postobligatoires
[4] Ecole professionnelle commerciale
[5] Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
[6] Le Transrun est «concept de transports publics qui permettra de relier de manière optimale toutes les régions du canton.» www.lerun.ch.
[7] Service de la formation professionnelle et des lycées, récemment transmuté en SFPO (cf. supra).
[8] D'après un classement de Bilanz de funeste mémoire.

Jura en bref...

Nouveauté sur le site www.sej.ch

Depuis quelques jours, une amélioration invisible ou presque a été apportée au site de votre syndicat. En effet, la capacité de mise en ligne de documents a été augmentée. De ce fait, il est désormais possible de mettre en ligne des diaporamas. Celui de Stéphane Hoeben consacré au dernier congrès du SEJ est dès lors disponible. Il se trouve dans le menu «Congrès 2009» dans le sous-menu «Conférence de M. Hoeben». *(cg)*

Rencontre SEJ-DFCS

Le comité central du SEJ a rencontré le Département de la Culture et des Sports le mercredi 10 février dernier. Plusieurs dossiers ont été abordés notamment l'ouverture de négociations salariales concernant le statut des maîtresses d'économie familiale (EF) et d'activités créatrices textiles (ACT) au niveau secondaire.
Le DFCS a quant à lui présenté les premières lignes de sa réflexion concernant les élèves CCC option 4. D'ici quelques semaines, de plus amples informations seront diffusées et le projet finalisé pour un essai pilote à l'horizon 2011-2012. Ce projet vous sera présenté dans un prochain numéro dès que le DFCS aura arrêté une décision. *(cg)*

Agenda

Les dates des séances de l'année ont été fixées et sont disponibles sur le site internet du syndicat – www.sej.ch.
A noter que les **Assemblées d'associations auront lieu le 30 avril 2010 à Courtemelon à 17 h ou 17 h 30** selon l'ordre d'enseignement et seront suivi par l'AG du SEJ à 18 h 30.

Les personnes désirant participer au buffet dînatoire qui suivra seront invitées à s'inscrire avec le bulletin annexé à la demande d'acompte de cotisations qui leur parviendra à fin mars.
L'Assemblée des délégués du SEJ aura quant à elle **lieu le vendredi 4 juin** à 17 h 30 au Café de La Poste à Glovelier. *(cg)*

En tant qu'enseignant syndiqué dois-je porter une attention particulière lors de l'élaboration de ma déclaration d'impôts?

Oui, chaque enseignant peut justifier de l'utilisation d'une pièce de travail et la défalquer dans la section «Frais professionnels». Le montant admis est de 800 francs ce qui peut représenter une économie de 200 francs net pour un taux marginal d'imposition moyen de 25%.
De même, chaque syndiqué a le droit de déduire la totalité de ses cotisations. Ceci représente une somme approximative de 125 francs selon un taux marginal d'imposition moyen de 25%.
Attention, lorsque les déductions sont inférieures à 3 600 francs, le Service des contributions fait valoir le forfait de 3 600 francs. Cependant, il est nécessaire d'indiquer la totalité des déductions possibles. En effet, l'Impôt fédéral direct (IFD) ne tient pas compte des mêmes forfaits. Dès lors, ce qui est admis pour l'un ne l'est pas forcément pour l'autre ou dans une autre mesure.

Publicité

Syndicat des enseignants jurassiens
Rue Pierre-Péquignat 10 – Case postale 2346 – 2800 Delémont – Tél. +41 (0)32 422 48 00
Fax + 41 (0)32 422 51 01 – Courriel: secretariat.sej@bluewin.ch – Site: www.sej.ch

Nous le savions déjà, une multitude de statuts pour les enseignant-e-s existent dans le secondaire II. On l'a appris avec la fin de la période administrative, c'est également une réalité au niveau de l'école obligatoire. Ces statuts divers ne répondent à aucune règle précise et ont des origines peu claires, pour ne pas dire douteuses. Un constat que l'on peut faire aussi dans l'enseignement spécialisé. Bonne nouvelle, le SEJ est désormais mieux armé pour s'attaquer à ce(s) problème(s).

Rémy Meury

Enseignement spécialisé: mieux définir le cadre

La Commission d'enseignement spécialisé (COMES) du SEJ est réactivée. Suite à une rencontre organisée le 2 février, le nombre de dossiers identifiés touchant cet enseignement a incité six enseignant-e-s spécialisé-e-s à s'annoncer pour reconstituer le comité de cette commission, ce qui sera fait le 18 mars. Le Comité central pourra ainsi s'appuyer sur plusieurs collègues pour faire avancer des projets, répondre à des consultations spécifiques ou poser quelques revendications auprès du Département de la Formation, de la Culture et des Sports (DFCS).

Deux sujets ont d'abord été évoqués succinctement: les travaux menés par un groupe cantonal concernant la mise en œuvre de l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, et celui visant à revaloriser les élèves ayant un profil CCC4. Dans un cas comme dans l'autre, le groupe de travail est en train de finaliser son rapport ou son projet. On devrait en savoir davantage dans le courant de mars. Aucun débat n'a été ouvert sur ces dossiers que les enseignant-e-s spécialisé-e-s présent-e-s considèrent comme fondamentaux et sur lesquels ils ne manqueront pas de se prononcer le moment venu.

Par contre, par la suite, des discussions nourries se sont développées sur le manque d'uniformité de certains fonctionnements dans l'enseignement spécialisé.

En premier lieu, il a été constaté que l'organisation des classes de soutien n'est pas identique dans toutes les écoles. La formule la plus connue, à savoir la constitution de classes pour une année scolaire avec des élèves méritant un suivi plus personnalisé, n'est de loin pas la règle. Des solutions différentes existent. Plus particulièrement, le SEJ a pris connaissance avec étonnement, mais aussi avec intérêt, de l'expérience menée depuis bientôt trois ans à l'école primaire de Delémont. Les classes de soutien n'existent plus formellement et ont été remplacées par des classes «d'accueil» où est dispensé ce que l'on pourrait appeler du soutien ambulatoire «intensif» en français et en math surtout. Les enseignant-e-s de classes «ordinaires», lorsqu'ils ont identifié un besoin d'aide personnalisée, envoient temporairement et partiellement dans ces classes leurs élèves concernés. Un rapport sera élaboré à la fin de cette expérience, en principe à la fin de l'année scolaire en cours. Le SEJ, qui n'a pas été informé et donc associé à la démarche, espère qu'on ne l'oubliera pas au moment de prendre des décisions sur la base de cette expérience.

Ensuite, grâce à une enquête menée préalablement à la séance du 2 février, on a pu constater que les enseignant-e-s spécialisé-e-s sont généralement au bénéfice d'une nomination et sont «colloqué-e-s» dans la classe de traitement valable pour le niveau d'enseignement dans lequel ils interviennent. «Généralement» signifie aussi qu'il existe des exceptions dont il faudra se préoccuper.

Ce qui ne correspond par contre pas à des règles claires est la décharge horaire dont bénéficient ces enseignant-e-s pour la maîtrise de la classe en lien avec leur activité incontournable et importante de participation à des séances de coordination. Cela va de rien pour les classes rattachées au niveau primaire, à une leçon hebdomadaire pour les enseignant-e-s menant l'expérience à Delémont, à deux pour les enseignant-e-s du niveau secondaire et les enseignant-e-s de soutien ambulatoire. Signalons encore que les enseignant-e-s engagé-e-s à l'Hôpital de jour bénéficient, à travers une charte, de trois leçons d'allégement pour leurs activités de relations et de participation aux colloques de l'établissement.

Enfin, il apparaît qu'une harmonisation de la formation exigée s'impose. Cependant, en raison des sacrifices exigés pour atteindre le Master (diminution du temps de travail, taxe d'inscription et frais de remplacement, sur une période de 3 ans), on peut redouter que nous connaissions une pénurie d'enseignant-e-s spécialisé-e-s à relativement court terme. Il faudra éviter que l'on compense alors ce manque par la mise en place d'une formation au rabais.

Ces premiers dossiers identifiés ont amené le Comité central à demander au Département d'ouvrir des discussions pouvant mener à des négociations sur l'organisation globale de l'enseignement spécialisé dans le Jura. ●

Christophe Girardin

Nouvelle loi sur le personnel

Lundi 1er février dernier à 17 h 30 a eu lieu à Courtemelon un atelier syndical consacré à la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat jurassien.
Ce nouveau texte a été présenté en fin d'année passée et est actuellement soumis aux députés. Rémy Meury, secrétaire syndical du SEJ, a présenté les lignes directrices du texte et les principaux changements.
La volonté du Gouvernement était claire: rationnaliser certaines procédures et rédiger un seul texte législatif pour tous les employés (*enseignants et fonctionnaires*). Ainsi, **il n'y aura plus de différence statutaire entre les fonctionnaires et les enseignants**. Des articles de la loi scolaire tels ceux concernant l'autorisation d'enseigner deviendront caducs (art. 85 à 105 de la LS). Une véritable politique du personnel sera mise en place et les employés gagneront en mobilité à l'interne – y compris les enseignants.
La nouvelle loi supprimera les périodes administratives. Un licenciement peut aujourd'hui intervenir pendant une période administrative pour juste motif. La procédure est même «simplifiée» à la fin d'une période. La suppression de celle-ci est un avantage qui peut se comparer au passage d'un CDD (contrat de durée déterminée) à un CDI (contrat à durée indéterminée).
Des entretiens personnels réguliers entre employés et employeurs seront mis en place. Une question reste encore en suspens pour les enseignants. Qui prendra le rôle du supérieur hiérarchique représentant l'employeur? Le directeur? Le chef de service?
En cas de cessation des rapports de service pour suppression de poste, les personnes prétendant à la retraite anticipée toucheront jusqu'à 9 mois de salaire. Le SEJ s'oppose à cela considérant l'offre insuffisante, car depuis les dispositions de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura (CPJU) ont changé. Dès lors, la rente pont AVS est réduite. Il s'agit donc de faire très attention à cette proposition et à ses applications.
De plus, **la loi introduira un délai de licenciement de 6 mois dès 10 ans de service**. La nouveauté est qu'elle introduit la réciproque. **Le délai de démission sera augmenté à 6 mois** également. La mobilité souhaitée sera donc une mobilité toute relative!
Lors d'un licenciement injustifié, le Gouvernement aura la possibilité de réintégrer ou non l'employé. Cette nouveauté prévoit donc la confirmation d'un licenciement abusif lors d'une erreur avérée. Une indemnité sera libérée plutôt que de réintégrer la victime. Inacceptable pour le SEJ.
Désormais, la procédure de licenciement ordinaire pour motifs fondés se basera d'abord sur une évaluation formelle (ouverture de la procédure) visant à identifier un problème. Elle définira ensuite un objectif d'amélioration assorti d'un délai et accompagné d'un avertissement. Au terme du délai, une deuxième évaluation formelle aura lieu et aboutira au licenciement, à une prolongation ou à la fin de la procédure. De plus, le licenciement extraordinaire sans délai pour faute grave est introduit.
Les enseignants garderont leur éligibilité au Parlement et celle-ci sera élargie aux autres fonctionnaires à certaines exceptions énumérées dans la loi (postes dirigeants).
La coordination des syndicats entend se battre pour maintenir la procédure disciplinaire (≠procédure administrative), protéger les employés dans leur droit à la réintégration lors de licenciements abusifs, définir des modalités donnant droit à une retraite anticipée et conclure une véritable assurance perte de gain (APG). Celle-ci comblera le défaut d'assurance en cas de maladie du 361e au 720e jour (attente d'une décision de l'AI). La CPJU couvrait les 80% du salaire pendant cette période et une complémentaire du SEJ les 20% restants. Cependant, un tel service aura un coût pour les employés. Les premières estimations font apparaître une contribution modeste.

Publicité

Cahiers de préparation
- **A** le cahier de préparation éprouvé et apprécié par les enseignants tous les niveaux.
- **B** Cahier de préparation pour maîtresse et maîtres de travaux manuels
- **C** Cahier de préparation pour jardinières d'enfants

Registre des notes
Le carnet de notes pratique.

VERLAG FÜR UNTERRICHTSMITTEL DES CLEVS
6145 Fischbach, 041 917 30 30, Fax 041 917 00 14
info@unterrichtsheft.ch www.unterrichtsheft.ch

Jura bernois en bref…

Le volley autrement à l'école

© Philippe Martin

Le projet *login school volley* offre aux écoles (enseignants des degrés 6 à 9) deux leçons gratuites d'introduction au volleyball, dispensées par des «coachs école». Ce sont des joueuses et des joueurs de ligue nationale A ou B, ou des entraîneurs dûment formés. Les enseignants reçoivent en outre un support de cours sous la forme d'une brochure comprenant des exemples de leçons préparées, exercices complémentaires, tests, propositions de tournois et modèles à photocopier.

Grâce au partenariat conclu avec *login formation professionnelle* et Concordia, l'offre est totalement gratuite.

L'inscription se fait sur le site www.loginschoolvolley.ch. Elle est transmise directement au «coach régional» compétent, qui s'occupe de la coordination des coachs école. Pour notre région, vous pouvez aussi directement vous adresser à notre collègue Hans Bexkens (johannes.bexkens@be.educanet2.ch). Il pourra alors par exemple faire appel à Michel Bolle pour venir visiter les écoles. *(aj)*

Festival de l'Ultracourt – les inscriptions sont ouvertes

Si vous êtes tenté(e) par la réalisation d'un film d'animation de courte durée, ce concours vous séduira assurément. De la conception d'un scénario original à la réalisation d'un ultracourt, de la prise de vues au montage et à l'illustration sonore, les différentes étapes de cette aventure passionnante verront peut-être vos élèves assister à la projection de leur création dans une vraie salle de cinéma, devant un auditoire de quelque cinq cents spectateurs.

Cette année, le délai d'inscription est fixé au 2 avril, les films devront parvenir aux organisateurs jusqu'au 20 mai et la soirée du festival se tiendra au cinéma Lido à Delémont le vendredi 18 juin. Le site du festival permet d'accéder à toutes les informations utiles, au règlement du concours, au formulaire d'inscription, ainsi qu'à différents tutoriels bien pratiques (www.ultracourt.ch).

(com/aj)

Soutenir les membres SEJB

Le 28 mars prochain, les citoyens du canton de Berne sont appelés à renouveler leurs autorités politiques. Afin de défendre au mieux les intérêts de l'école et des enseignants, nous vous encourageons à voter et à faire voter pour les membres SEJB qui se présentent. Lors de notre dernière journée syndicale et pédagogique en mars 2009, les 750 enseignants présents avaient voté une résolution qui demandait concrètement la mise sur pied d'un groupe de travail pour redéfinir nos progressions salariales. Lors de la session de novembre 2009, la quasi-totalité de la députation francophone a soutenu une telle motion, à l'exception notoire de MM. S. Astier (PLR) et J.-M. Blanchard (UDC). Cette motion – du moins nous l'espérons – devra ensuite être acceptée par le Grand Conseil courant 2010. D'autre part, les Députés devront également approuver la nouvelle loi scolaire (projet REVOS 2012). Ces échéances seront cruciales en ce qui concerne nos conditions de travail. *(aj)*

Retour séances SEJB – COFRA

Deux séances se sont déroulées en février entre la COFRA, le SEJB et pour l'une d'elles avec d'autres intervenants. La première a permis d'échanger sur nombre de thèmes, certains techniques et d'autres plus stratégiques, voire politiques. Pour le premier groupe, des questions par exemple à propos de la couverture en cas d'accident ou de maladie pour un remplaçant ou du paiement des deux co-présidents du SEJB par le biais de Persiska (il est bon de préciser que le retard dans les paiements ne peut être amputé à la DIP) ont été traitées; pour le second domaine, la discussion a notamment porté sur les fermetures de classe ou encore sur la participation du SEJB au partenariat social. La deuxième séance, avec la présence de représentants respectivement des gymnases et des écoles du secondaire I, avait pour principale thématique l'avenir de la 9e année prégymnasiale. Un rapport plus complet est à télécharger sur l'«espace membres». *(aj)*

Syndicat des enseignants du Jura bernois
Champ Pention 12 – 2735 Bévilard – Tél. +41 (0)32 492 52 56
Courriel: sejb@sejb.ch – Site: http://www.sejb.ch

Lorsque nous recevons pour un premier entretien les parents d'un élève, savons-nous d'emblée à qui nous avons affaire? Ou bien nous faudra-t-il un peu de temps pour saisir comment ils se positionnent par rapport à l'institution scolaire?

Ulrich Knuchel

Des rapports parfois tendus, voire impossibles

Un fait divers de mon parcours d'enseignant m'a fait penser, une fois de plus me direz-vous, aux parents de nos élèves.
Je me suis amusé à les classer en cinq catégories. Il y a d'abord la grande majorité des parents: ceux qui approuvent le travail des enseignantes et enseignants et qui sont prêts à collaborer, voire à donner un coup de main dans l'organisation d'une manifestation particulière. Ce sont aussi les parents qui partagent les préoccupations, les soucis et parfois le désespoir émis par le corps enseignant au sujet de l'un de leurs enfants. Ces parents-là méritent toute notre estime et notre reconnaissance. Il faut bien le dire une fois.
On trouve aussi les parents qui vivent un peu à l'écart de la scolarité de leur progéniture. Ceux dont on a l'impression qu'ils marquent une certaine indifférence par rapport à l'école. Ils laissent aux enseignants le soin (et la responsabilité) de faire leur boulot, mais qui, tout compte fait, leur font totale confiance.
Nous connaissons tous, nous autres enseignants, les parents qui savent tout mieux que nous. S'il s'agit du domaine des connaissances proprement dites, ça ne nous cause pas de problème particulier. Nous pouvons même, à la limite, les inviter en classe, afin qu'ils nous fassent part de leur savoir: ce sera un enrichissement collectif. En revanche, ceux qui connaissent mieux la pédagogie que nous, ont très vite tendance à nous taper sur le système; surtout s'ils se font insistants!
Ensuite, nous trouvons quelques parents qui contestent absolument tout ce qui se passe à l'école. Probablement des personnes qui ont mal vécu leur propre scolarité. Il s'agit de parents qui n'admettront jamais que leur rejeton soit puni et qui trouveront tous les stratagèmes pour que le petit échappe à la sanction. Il existe des parents qui, dans de pareils cas, n'hésitent pas à faire appel à un avocat pour sauver l'honneur de la famille! Si, si, ça existe!
Pour finir, au bout de mon échelle bien subjective, je le concède volontiers, il y a les parents qui nous épient. Ceux qui croient encore et toujours que les enseignants sont des planqués de première. (Alors, il s'agit de les faire morfler un maximum!) Pour eux, la moindre peccadille sera examinée sous toutes ses coutures, histoire de savoir s'il n'y a au moins pas lieu de déposer une plainte. Il pourra s'agir là d'une improbable incohérence dans un bulletin ou alors d'une histoire de discipline que l'enseignant aurait, à leurs yeux, mal gérée. Il est question là de personnes qui pensent davantage à leur honneur, qui bien entendu est parfois remis en question, qu'à l'avenir de leur enfant.
C'est dans cet ensemble de population que nous, enseignants, sommes appelés à évoluer. Heureusement pour nous, les deux premières catégories en représentent une très large majorité!

Pour le bien des enfants, parents et enseignants doivent chanter la même partition.

Fribourg en bref...

Trace-Ecart

Cours du printemps pour enfants

A: pour les enfants de 7 à 12 ans. Ateliers de BD en prévision des Francomanias avec Vital Simonet. Le thème: sa chanson préférée à illustrer.
Quatre ateliers, les 17 et 24 mars et les 14 et 21 avril. Tarifs: 70 francs, matériel compris.
B: pour les enfants de 6 à 12 ans. Avec Jacques Cesa et Yerta Wiemann. Trois ateliers le 26 mai et les 9 et 16 juin.
Ces deux cours ont lieu le mercredi de 14 h à 16 h.
Tarifs: 60 francs, matériel compris. Pour s'inscrire:
Trace-Ecart – Rue de Gruyères 64 – 1630 Bulle. Ou par mail: trace-ecart@bluewin.ch

(as)

A la FAFE[1]

3 février 2010, comité de la FAFE, retour:
– La FAFE s'est engagée dans la campagne «HarmoS-Fribourg-OUI»: apport financier et participation des deux co-présidents au comité de soutien et à diverses manifestations (débats, conférence de presse, interviews, distributions de tracts...). Le résultat de ce vote sera commenté dans le prochain numéro.
– «Partager nos préoccupations, coordonner nos actions» tel est notre objectif actuel. Nos associations respectives ne se concertent pas assez et n'échangent que rarement. Cette thématique sera développée, mais il est important que toutes les associations membres apportent leur contribution à la construction de cette plateforme commune.
– Un premier résultat d'une collaboration entre la SPFF et le LDF (enseignants alémaniques) est l'élaboration d'une enquête sur les taux d'engagement envoyée à vos correspondants ou responsable d'établissement (RE). Son résultat et vos avis nous apporteront des enseignements importants et nous permettront de proposer des solutions. *(ge)*

[1] FAFE: Fédération des associations fribourgeoises d'enseignants

Bolzenfasnacht – Ou le bilinguisme au Carnaval des Bolzes

A l'école de l'Auge, cette année, ce sont les 5-6 P alémaniques qui ont préparé le char du célèbre «Carnaval des Bolzes». Dans cette école, on ne se contente pas de se côtoyer entre francophones et alémaniques, on collabore ponctuellement.
Le thème choisi: le nouveau théâtre de Fribourg actuellement en construction.
Les mensurations en sont scrupuleusement respectées, y compris pour les masques des élèves qui suivent le char.
Au passage, relevons le dévouement des enseignants qui mordent largement sur leur temps libre pour permettre à leurs élèves de défiler fièrement au cortège de leur quartier.

(as)

Publicité

Travailler au plus haut niveau

La qualité pour le futur
Tel. 032 482 68 00
www.zesar.ch

ZESAR.ch

ECOLE DES JORDILS

Ecole des Jordils
Av. Montagibert 24
1005 Lausanne
Tél. 021 312 50 39
www.ecoledesjordils.ch
ecole_des_jordils@bluewin.ch

Vous êtes enseignant(e) spécialisé(e), vous connaissez la pédagogie Steiner ou vous vous y intéressez, vous appréciez le travail d'équipe entre enseignants et thérapeutes, vous souhaitez vous engager dans la vie d'une petite école.
Pour la rentrée d'août 2010, suite à un départ en retraite, **nous recherchons un(e) enseignant(e) spécialisé(e) à 100%** pour une classe de six élèves âgés de 8 à 10 ans.

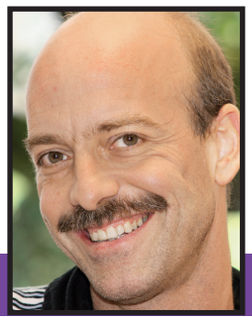

Les 22 et 23 mars prochains, les élèves de 6P de notre canton devront passer les épreuves de la PPO[1]. Stressantes, anti-pédagogiques, redoutées, prévues trop tôt? Ou indispensables, utiles et appréciées? Le débat sur ce thème s'ouvre chaque année.

Gaétan Emonet

Quatre épreuves olympiques...

A l'heure où je prépare ce billet, la fête olympique bat son plein à Vancouver, dans l'ouest canadien. *Citius, altius, fortius,* (plus vite, plus haut, plus fort), une devise, la raison d'être des sportifs athlétiques. Ces trois mots sont une invitation à donner le meilleur de soi-même et à vivre ce dépassement comme une victoire. Cheminer vers ses limites et tendre vers l'excellence ne veut pas nécessairement dire être le premier et il faut rapprocher la devise olympique de cette autre phrase «L'essentiel n'est pas de gagner mais de participer», principe cher au baron Pierre de Coubertin. Après des heures d'entraînement difficile, d'efforts et de sacrifices consentis, avec un matériel à la pointe de la technologie, chaque sportif se présente sur la ligne de départ avec ses espoirs, sa motivation, son envie de bien faire et une force mentale inégalable.

C'est dans cet état d'esprit que se présenteront nos élèves de 6P les 22 et 23 mars prochain pour tenter de dompter les difficultés et les pièges tendus par les rédacteurs de la PPO 2010. Quatre épreuves attendent les participants, sur deux jours. Un programme très (trop?) lourd qu'il va falloir avaler en mettant en oeuvre ses connaissances et ses divers savoirs acquis patiemment tout le long d'années de dur labeur. Aussi, à cette période où les enseignants sont très sollicités (dossiers à préparer, entretiens avec les parents, prises de décisions...), les mêmes questions reviennent sur beaucoup de lèvres: «Pourquoi? Va-t-on un jour changer ce sytème?...» Dans un courrier adressé par un collègue cotisant, je pouvais lire: «Les enseignants de 5P et 6P seraient-ils globalement satisfaits de ce type d'examen? L'apprécient-ils au mois de mars? Seraient-ils ainsi favorables au bachotage? Une part non négligeable des enseignants réprouvent-ils cette épreuve?»

La SPFF a déjà eu l'occasion de mettre sur la table cette problématique, avec quelques aménagements mineurs obtenus, sans plus. Mais il est toujours très difficile de trouver la solution permettant une orientation des élèves moins stressante, plus souple, plus simple...

Quelle est la valeur et l'utilité de telles épreuves? Pour beaucoup d'élèves, suivis dans leur cursus depuis 2 ans par le même enseignant, il n'y a rien de nouveau et les résultats ne diffèrent guère des observations effectuées. Les parents y trouvent parfois une preuve tangible du niveau de leur enfant sur laquelle ils peuvent s'appuyer. Pour les enseignants, il s'agit avant tout de passer le cap de la critique et des résultats comparatifs proposés au niveau du canton. C'est aussi un moment de vérité qui met en évidence la qualité de notre travail, mais surtout les manquements éventuels. Pour nos autorités, c'est au travers de ces épreuves que l'on évalue le niveau atteint par les élèves au terme de leur scolarité primaire, dans un objectif de pilotage.

Aujourd'hui, il paraît utile une nouvelle fois de remettre l'ouvrage sur le métier. Devrait-il y avoir moins de branches évaluées, si oui, lesquelles? Cette procédure est-elle porteuse de sens et quels objectifs remplit-elle? Est-elle juste pour tous les élèves? A-t-elle toujours sa raison d'être ou pourrait-on s'en passer?

La flamme olympique a cessé d'illuminer le ciel canadien et il est l'heure maintenant du bilan, du décompte final de la moisson de médailles et d'émotions. Le bilan PPO 2010 est lui aussi très attendu et la SPFF tentera une nouvelle fois de porter vos demandes auprès de nos autorités, suite à une enquête représentative en cours de réalisation que nous comptons mener dans quelques semaines.

En attendant bon travail, bon courage et bonne procédure. Motivons nos élèves car même si l'important est de participer, il faut s'attacher à faire du mieux possible, pour gagner... ●

[1] Procédure de Préorientation au CO

Dans le but d'apprendre aux élèves à débattre, à s'exprimer oralement, à construire et à affirmer leurs opinions, à se sentir concernés par les problèmes de notre société, la Fondation Dialogue et la Fondation Education et Développement (FED) organisent des cours de formation au débat dans les cycles d'orientation (CO) et les collèges du canton pour les enseignants du secondaire I et du secondaire II. Ce projet a démarré en 2006.

Agnès Schmidlin

La jeunesse débat

Aujourd'hui, 2 février ce sont huit enseignants du CO de Sarine-Ouest et du Belluard qui suivent le cours organisé sur une journée par Lucie Schaeren, responsable de *La jeunesse débat* pour la Suisse romande.
En complémentarité, la FED fournit du matériel pédagogique thématique et la Fondation Dialogue une méthodologie cadrée et ludique.
Le matin, un cours de méthodologie est suivi par une présentation du matériel pédagogique mis gratuitement à disposition par la FED. Cette fondation est directement soutenue par la Direction du développement et de la coopération (DDC) et propose dossiers thématiques, dossiers sur des enjeux à dimension mondiale (droits humains, développement durable, migrations, eau, agrocarburants, racisme...), ressources électroniques, coupures de presse, DVD, CD- Roms, etc.
On peut également obtenir gratuitement de la documentation auprès du Centre de documentation Alliance-Sud qui met à disposition un vaste fonds documentaire, qui regroupe les articles d'actualité en lien avec des sujets internationaux (dossiers de presse papier et en ligne).

Jeux de rôle

Un groupe de quatre enseignants a quelques minutes pour préparer un débat sur un thème brûlant d'actualité: «Faut-il encourager l'utilisation d'agrocarburants comme alternative au pétrole?»

Ils débattent ensuite sans notes pour être mieux à l'écoute de leurs opposants. Ils peuvent aussi se trouver dans la situation où ils doivent défendre des idées qu'ils ne partagent pas : un exercice particulièrement difficile mais très formateur.
L'autre groupe est chargé de l'évaluation sur des points très précis tels qu'expression, connaissance de la matière, pouvoir de conviction, d'écoute et de dialogue.
Au cours de l'après-midi, les travaux se poursuivent sur l'exercice du matin où les débatteurs deviennent observateurs et les observateurs débatteurs, puis sur la recherche rapide d'arguments. Ensuite ces exercices pratiques sont analysés. Le cours se termine par une synthèse et une évaluation de la journée. Enfin la discussion est ouverte sur la place du débat dans l'école.
Les enseignants ne partent pas les mains vides: ils ont un large matériel didactique prêt à l'emploi à disposition ainsi que la garantie d'une aide et d'un suivi pour leurs futurs travaux en classe, éventuellement pour un projet d'école.
Ces cours de formation au débat sont disponibles et ouverts à tous les CO et collèges du canton. Il suffit d'en faire la demande à Madame Schaeren qui les organise. Seule condition: un minimum de huit participants.
Ces cours sont d'ailleurs indispensables si l'on veut participer à la Finale Suisse organisée tous les 2 ans. La prochaine aura lieu à Berne les 1er et 2 avril 2011. Les classes, établissements intéressés à y participer sont invités à organiser une journée éliminatoire de débat avec le soutien et le suivi de la Fondation Dialogue. Ces éliminatoires doivent être inscrites auprès de la Fondation Dialogue. Toutes les informations se trouvent sur le site.

Le projet bénéficie jusqu'ici du soutien de la Conférence suisse des directeurs del'instruction publique (CDIP), de la Confédération, de plusieurs cantons et différents partenaires. De nouveaux financements sont en cours. En Suisse alémanique, il est soutenu par LCH (Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz).
Madame Isabelle Chassot, présidente de la CDIP, est la marraine du projet. •

Pour informations

Lucie Schaeren, responsable du projet pour la Suisse Romande
schaeren@lajeunessedebat.ch
www.lajeunessedebat. ch

Education et développement (FED)
Av de Cour 1 – 1007 Lausanne
Tél. 021 612 00 81
fed@globaleducation.ch
www.globaleducation.ch

Alliance-Sud
Av. de Cour 1 – 1007 Lausanne
www.alliancesud.ch/documentation

Valais en bref...

SPVal

Grandir dans les Alpes, une exposition à visiter absolument

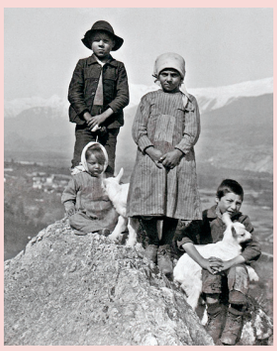

Les documents audiovisuels sont des témoins privilégiés de la vie quotidienne. Ils ont servi de base à un projet Interreg consacré au thème de l'enfance, à l'origine de l'exposition *Grandir dans les Alpes*.
Le thème de l'enfance est envisagé sous cinq facettes: la petite enfance, l'école, la religion, le travail et les jeux.
La médiathèque Valais à Martigny vous propose de vivre l'histoire en direct avec votre classe. Renseignement sur www.mediatheque.ch

---

A Berlin avec la SPVal

Après Rome en 2008, une autre escapade européenne vous est proposée par la commission culturelle de la SPVal.
«Vous aimez l'Histoire, la Grande, vécue par les hommes au fil des siècles? Il est temps d'écrire aujourd'hui la vôtre, dans un lieu imprégné de grandeur. Passez la Porte de Brandebourg et entrez dans un monde où la rudesse du Mur côtoie la douceur de ses boules!»

Départ: dimanche après-midi 10 octobre 2010
Retour: jeudi matin 14 octobre 2010
Sans abonnement CFF: Fr. 800.–
Avec abonnement demi-tarif CFF: Fr. 760.–
Avec abonnement général CFF: Fr. 720.–
Non membre SPVal: majoration de Fr. 30.–
Délai d'inscription auprès de secrétariat SPVal: 30 mars 2010.
Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.

Aveco

Journée de réflexion

© Philippe Martin

Depuis plusieurs années l'Aveco s'est associée au DECS[1] et à la CODICOVAR[2] dans l'organisation d'une journée de réflexion sur un thème relatif à l'école. Le thème retenu cette année est le suivant: **Loi sur le cycle d'orientation: autour de la grille horaire**.
Vaste thème... Signalons que pour l'heure les travaux sur la grille horaire n'ont pas encore débuté. Alors toutes idées ou suggestions sont bonnes à prendre!

Décharge de fin de carrière!

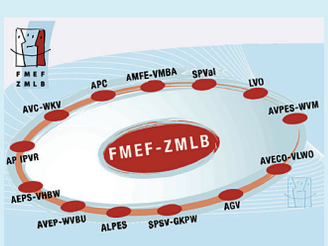

Comme décidé lors de notre Assemblée Générale de 2009, le comité directeur de la FMEF[3] a accepté de soutenir notre action en justice sur le choix «arbitraire» du 1er septembre pour l'obtention des décharges de fin de carrière.
Le Conseil d'Etat et le Tribunal Cantonal ont décidé de rejeter le recours déposé par un membre Aveco.
Il existe toutefois la possibilité de recourir auprès du Tribunal fédéral, mais de l'avis de notre avocat, les chances d'aboutir sont quasi inexistantes! Le choix a donc été fait de renoncer...

[1] Département de l'éducation, de la culture et des sports
[2] La Conférence des directeurs des Cycles d'Orientation du Valais romand
[3] Fédération des magistrats, des enseignants et des fonctionnaires de l'Etat du Valais

Société pédagogique valaisanne Ch. des Brises – 1958 Uvrier
Tél. +41 (0)27 203 27 15 – Courriel: spval@bluewin.ch – Site: www.spval.ch
Association valaisanne des enseignants du cycle d'orientation
Courriel: info@aveco.ch – Site: www.aveco.ch – pas.knubel@bluewin.ch

Point d'orgue du travail de lecture des lois en consultation, l'assemblée du 10 février 2010 à Martigny, réunissant 149 délégués sur les 164 nommés, a voté un texte définissant la position de la SPVal.

Prise de position de l'AD SPVal

Préambule

Les membres de la Société Pédagogique Valaisanne (SPVal) ont apprécié de pouvoir se prononcer sur les lois mises en consultation.

Le travail a été mené très sérieusement en donnant à chaque enseignant la possibilité de s'exprimer, d'abord dans son centre scolaire et ensuite dans son district. Le comité a délégué son président et certains de ses membres dans toutes les assemblées générales de ses sous associations de manière à pouvoir rédiger une réponse fidèle à ce que pense la majorité de sa base.

La réponse à la consultation comprend, dans un texte rédigé article par article, des propositions propres à améliorer le projet présenté. Ce travail a été fait dans un esprit de partenariat avec le DECS[1] que la SPVal a appelé de ses vœux et toujours respecté.

Tels que proposés, les textes soumis à consultation ne donnent pas satisfaction. Ils contiennent cependant des idées intéressantes qu'il s'agira de développer. Les nombreuses zones d'ombre devant être clarifiées dans des ordonnances mettent les enseignants sur leur réserve. Ceux-ci attendent cependant que des représentants de leur association soient partie prenante du travail de rédaction de ces ordonnances. L'assemblée des délégués de la SPVal, réunie à Martigny le 10 février 2010, s'est prononcée sur les grands thèmes traités dans ces articles de lois. Les prises de positions dégagées lors de cette réunion sont développées ci-dessous.

Cahier des charges

Toute modification éventuelle apportée au cahier des charges cantonal des enseignants doit faire l'objet d'une négociation entre le DECS et la SPVal. Les tâches diverses évoquées dans la loi doivent figurer sur une liste exhaustive. La SPVal propose la création d'un cahier des charges spécifique à l'enseignant spécialisé.

Direction d'école – conseil de direction

La nomination de directions professionnelles n'est pas remise en cause. Cette fonction doit être accessible à tous les enseignants. Les tâches de ces directions, que nous voulons collégiales, doivent être clairement définies dans des cahiers des charges. Les différents partenaires professionnels de l'enseignement ordinaire et spécialisé doivent être représentés dans les conseils de direction. Le pilotage d'une école doit être

assuré par un conseil de direction, composé d'enseignants issus des degrés concernés pouvant justifier d'une pratique pédagogique et formés à cet effet.

Annualisation du temps de travail et champs d'activité

La mission d'enseignant ne se limite pas aux travaux réalisés avec les élèves et à l'intérieur des bâtiments scolaires. Les enseignants refusent d'entrer dans le jeu de la comptabilisation des heures. Les congés scolaires permettent une compensation du temps investi et doivent être clairement définis au même titre que les vacances d'été.
Les pourcentages des divers champs d'activité sont jugés comme parfaitement inutiles. L'essentiel est que ces champs soient admis et reconnus par les différents partenaires. A partir du moment où le champ «Enseignement-éducation» occupe la plus grande partie du temps d'activité des enseignants, le reste est une affaire de professionnalisme, de confiance et d'équilibre.

Autorité de nomination – cantonalisation

Nous acceptons que les enseignants soient nommés par l'Etat. Par contre, les propositions de nomination doivent émaner des conseils de direction en suivant une procédure d'évaluation déterminée par le DECS.

Les personnes ressources pour des branches spécifiques au bénéfice d'un mandat communal doivent pouvoir continuer leur activité dans l'école valaisanne.

Temps de travail et conditions salariales

La proposition de 32 périodes pour un plein temps à l'école primaire est jugée indécente par la SPVal. La comparaison avec les autres ordres d'enseignement n'accorde que très peu de reconnaissance au travail fourni dans les 8 premières années de la scolarité. Le statut de généraliste implique un engagement plus important au niveau de la préparation de toutes les branches, des nombreuses heures de collaboration et de l'indispensable formation continue. De plus, la mission éducative repose sur une seule personne; cette lourde charge n'est pas partagée par un conseil de classe et représente un surcroît de responsabilités.
En conséquence, une demande ferme de ne pas dépasser un total de 28 périodes de présence à l'élève pour un plein temps est entièrement justifiée. Une revalorisation salariale significative devra être négociée.
D'autre part, certaines inégalités criardes, existant notamment au niveau de l'enseignement spécialisé entre le primaire et le secondaire I, doivent trouver une solution équitable.

[1] Département de l'éducation, de la culture et des sports

Publicité

Top secret
Forteresse historique de Saint-Maurice

Découvrez les mystères
de la falaise de Saint-Maurice.

Les galeries des forts du Scex et de Cindey dévoilent
la face cachée d'ouvrages militaires
autrefois classés «top secret»

+41 (0) 24 485 40 40
www. forteresse-st-maurice.ch

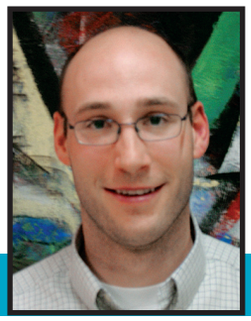

L'assemblée des délégués Aveco du 5 février dernier a tenu toutes ses promesses. Les nombreuses interventions des délégués ont permis au comité et aux dirigeants du DECS[1] d'entendre et de comprendre les diverses inquiétudes des enseignants du Cycle d'Orientation. Certes les deux lois (statut et traitement) mises en consultation ont suscité maintes interrogations et soucis, mais n'oublions pas que nous ne sommes encore qu'à la première phase, celle de la consultation!

Pascal Knubel

Critique mais constructive!

Il est parfois difficile pour un comité de se situer face à un projet aussi ambitieux que celui de la refonte du statut de l'enseignant. Lorsque le DECS (Département de l'Education, de la Culture et du Sport) a débuté les travaux sur le statut de l'enseignant, nous étions persuadés que tous les partenaires seraient d'accord d'avancer dans une même direction, celle de la revalorisation de notre profession. Et c'est bien là que tout se complique. Comment valoriser une profession qui souffre d'une fausse image?

Un soutien médiatique a été demandé au Chef du DECS afin qu'il proclame haut et fort la qualité de l'école valaisanne dans son ensemble. Il ne s'agit pas de lancer des fleurs gratuites aux enseignants lors de leurs diverses assemblées générales, mais de faire comprendre à la population et au monde politique l'engagement magnifique déployé par les enseignant-e-s de la scolarité obligatoire. Si l'on se réfère aux divers mémoriaux du Grand Conseil, on peut aisément constater que M. Roch nous défend et surtout soutient nos actions face aux élèves. Mais évidemment on peut toujours faire plus...

D'autres part certaines différences entre les «jeunes» et les «anciens» sont apparues lors de la discussion sur l'augmentation salariale. Il n'est pas du ressort du président d'attiser les divergences d'opinion, bien au contraire. Mais je dois tout de même signaler que tous les arguments avancés sont de qualité et surtout seront utilisés lors des négociations salariales futures. Je tiens donc à remercier l'ensemble des personnes qui se sont manifestées d'une manière ou d'une autre lors de notre assemblée.

Soulignons également l'engagement de tous les enseignants qui ont pris le temps de lire et d'amender les diverses lois mises en consultation. Le 95% des Cycles d'Orientation ont répondu et la prise de position de notre association est claire. Une entrée en matière est souhaitée par tout le monde. Ce magnifique taux de réponse témoigne d'un souci et d'une volonté d'aller de l'avant. Profitons donc de l'opportunité qui nous est offerte de manifester et de montrer à la population la difficulté de notre profession et le besoin urgent que nous avons de recruter de jeunes enseignants.

L'autre souci réside dans la difficulté à conserver les gens dans notre degré d'enseignement!

Merci à toutes et à tous pour le soutien manifesté au comité.

Publicité

[1] Département de l'éducation, de la culture et des sports